

Les études de déplacements

Page modifiée le jeudi 25 avril 2024 • Données Ville du Mans

Projet



© Le Mans Métropole

Dans le cadre du Schéma de cohérence territoriale (Scot), du Plan climat énergie territorial (PCET) du Pays du Mans et du plan local d'urbanisme communautaire, Le Mans Métropole a mené une étude sur les déplacements afin, notamment, de **réduire les gaz à effet de serre** dans l'agglomération.

L'étude a comporté un diagnostic et a déterminé des stratégies, des objectifs, des grandes orientations et un plan d'actions à l'horizon 2030.

Contexte

La question de la mobilité devient primordiale dans le développement des territoires. Le modèle du tout-automobile a montré ses **limites** économiques, écologiques ou sociales, pour la population comme pour les collectivités.

L'enjeu se situe dorénavant dans le développement des déplacements alternatifs à l'autosolisme et d'une **mobilité plus durable**.

Objectif

L'étude sur les déplacements, qui a impliqué l'ensemble des acteurs locaux, permettra de répondre à plusieurs objectifs.

- Améliorer l'accessibilité, le fonctionnement du territoire en termes de transport et optimiser l'offre existante vis-à-vis de la demande et de ces spécificités,
- proposer une offre plus équilibrée entre les différents modes de déplacements pour réduire le recours systématique à l'automobile et développer l'usage des transports en commun et autres modes actifs avec une intermodalité renforcée,
- déterminer une politique de mobilité et de déplacements globale et cohérente sur l'ensemble du territoire pour préserver les équilibres locaux et dynamiser l'attractivité du territoire,
- assurer une démarche de sensibilisation auprès du grand public afin qu'il s'approprie la stratégie des

déplacements imaginée pour le futur,

- programmer la mise en œuvre d'un plan d'actions hiérarchisé et adapté au territoire et à son développement souhaité.

Maîtrise d'ouvrage

Les études sur les déplacements ont été conduites par la communauté urbaine Le Mans Métropole.

Calendrier

Les études sur les déplacements ont été menées dans le courant des années 2017 et 2018.

Montant

Le coût des études se chiffre à 121 751 € hors taxes.

Partenariat

Le montant de la participation européenne du Feder est de 47 910 €. La Région des Pays de la Loire a participé à hauteur de 37 866 €. Au final, la part restante pour Le Mans Métropole s'élève à 35 975 €.

47910 €

d'aide européenne

C'est la subvention accordée par le Feder pour les études sur les déplacements.

